

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Marché de Noël de Vitré

Merci de lire attentivement ce règlement, de le parapher, dater et signer et de l'insérer à l'emplacement prévu, dans le formulaire de candidature Google Form.

L'inscription se fait uniquement en ligne. Aucun dossier papier ne sera accepté.

⚠ Pour rappel : Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 1^{er} septembre 2026** - Tous dossier reçu incomplet ou hors délai ne pourra recevoir d'issue favorable. **Cette candidature n'est pas gage d'inscription automatique.** Les candidats sélectionnés recevront une réponse définitive courant septembre.

Lieux

Le marché de Noël se déroulera :

- Dans la cour dans l'enceinte du château, pour les artisans
- Sur la place du château pour les activités de restauration et débit de boissons (consommation sur place)

Dates et horaires

Le marché de Noël de la Ville de Vitré se déroulera cette année en deux temps sur la période du 11 au 20 décembre.

- **Période 1 (3 jours) – Du 11 au 13 décembre 2026 :**
 - Vendredi 11 : de 17 h à 21 h
 - Samedi 12 : de 14 h à 21 h
 - Dimanche 13 : de 14 h à 20 h
- **Période 2 (3 jours) – Du 18 au 20 décembre 2026 :**
 - Vendredi 18 : de 17 h à 21 h
 - Samedi 19 : de 14 h à 21 h
 - Dimanche 20 : de 14 h à 20 h

Tarifs

Le tarif est de **160 € par stand et par week-end pour les artisans** dans la cour dans l'enceinte du château.

Le tarif est de **200 € par stand et par weekend pour les activités de restauration et boissons** sur la place du château (gardiennage inclus du vendredi au dimanche).



Le tarif comprend :

- ✓ Un emplacement sous barnum lesté et plancher de **3*3 mètres**
 - ✓ 2 tables d'exposition
 - ✓ Une alimentation électrique (besoins spécifiques à préciser dans le formulaire)
- La **décoration intérieure** de chaque stand sera à la charge des exposants (éclairage, disposition...)
 - Le règlement s'effectuera en ligne à compter de la réception du titre de paiement, envoyé par voie postale par le Trésor Public. **Merci de ne pas envoyer de règlement pour candidater.**

Accessibilité

L'organisation du marché de Noël à l'intérieur de la cour nécessite quelques précautions :

- **Vérifier la taille et le poids de votre véhicule** : L'accès à la cour se fait par le pont-levis. Celui-ci accepte des véhicules jusqu'à 3,5 tonnes. Les dimensions du passage sous la porte cochère sont les suivantes : H 200 cm - Largeur 200 cm. Les véhicules ne respectant pas ces critères ne pourront être acceptés, le déballage devra alors s'effectuer à pied.

Déroulement

- Un plan, une heure d'arrivée et un numéro d'emplacement vous sera communiqué avant le démarrage du marché. Il sera nécessaire de **respecter l'horaire et l'emplacement** pour le bon déroulement de l'installation.
- L'agencement des stands devra obligatoirement être terminé 1 heure avant l'ouverture de l'espace soit à 16h, le vendredi. Aucun véhicule ne pourra se trouver dans l'enceinte après cet horaire.
- Les exposants s'engagent à être présents durant toute la période du marché, **de l'ouverture à la fermeture. Il n'est pas possible de n'effectuer que certains jours de présence.**
- En cas d'absence constatée par l'organisateur le jour de l'ouverture de chaque période, l'organisateur reprendra la disponibilité du stand attribué sans aucun dédommagement pour l'exposant.
- Deux **agents de sécurité** seront présents sur site sur les périodes d'ouverture du marché. La nuit, la cour du château sera fermée à clef. Pour les exposants de la place, un **service de gardiennage de nuit** assurera la sécurité des installations les 2 nuits du vendredi et du samedi.
- Les exposants doivent souscrire une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle. **L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vols, pertes et intempéries.** Si le marché n'avait pas lieu, pour des raisons indépendantes de l'organisateur, ou cas de force majeure, les sommes versées resteraient acquises à l'organisateur.

Convention

Dans le cadre de la formalisation de l'inscription du participant au Marché de Noël, une convention de participation sera signée entre la ville de Vitré et le participant retenu.



Candidatures

Le marché de Noël de Vitré est destiné à **des artisans réalisant leur propre création et ne créant que des pièces originales et de qualité définie** par le comité organisateur.

Seuls seront admis les exposants répondant à ces critères :

- Artisans inscrits au répertoire de la chambre des métiers,
- Artistes affiliés à la maison des artistes,
- Artistes libres, relevant de professions libérales, et dûment déclarés,
- Activité de restauration avec inscription à la CCI (qualité des produits/matières premières)

Le marché de Noël de Vitré est avant tout un **marché d'artisans**. Les associations sont acceptées sous réserve de respecter les critères de qualité, d'originalité et de diversité vis-à-vis des autres exposants. Elles sont **soumises au même processus de sélection** énoncé ci-après. Les candidatures des **artisans occupants un local commercial** dans le centre-ville seront étudiées au cas par cas, en effet, la fermeture de leur boutique au profit du marché de Noël ne sera pas autorisée.

Activité non autorisée :

- **Entreprise d'achat revente**
- **Activité non spécialisée, trop diversifiée, sans fil conducteur ou sans réelle proposition**

Pour assurer la qualité du marché de Noël, le comité organisateur retiendra les exposants après s'être assuré du respect de leur qualité de créateur dans la diversité des activités souhaitées.

Le marché de Noël de Vitré est un marché souhaitant avant tout mettre en avant le savoir-faire local.

Ainsi les critères de sélections seront les suivants :

1. **Qualité de l'offre proposée en respect des critères ci-dessus**
2. **Originalité de l'offre vis-à-vis des autres candidatures permettant une diversité**
3. **Localisation de l'activité**

En paraphant le bulletin d'inscription, les participants s'engagent à respecter ces conditions générales, ainsi que toutes les dispositions nouvelles pouvant être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt général de la manifestation du marché de Noël par les organisateurs.

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de participation inscrites au verso.

Fait à..... , le.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

! REPONSE AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2026

La signature du règlement ne vaut pas inscription. Aucune inscription papier ne sera acceptée.

Merci d'insérer une copie de ce règlement paraphé, daté et signé dans le formulaire d'inscription, l'emplacement dédié

Pour toute information complémentaire : commerce@mairie-vitre.fr